

Avec un C.A., vos affaires tourneront plus rondement

Décisions! Décisions! Décisions!


N'aimeriez-vous pas consulter une personne sûre qui verrait votre cas avec des yeux neufs... mais expérimentés?

Le comptable agréé est le conseiller privilégié de la PME: c'est un professionnel qui vous aidera à accroître l'efficacité administrative de votre entreprise et à améliorer sa rentabilité. Il vous aidera aussi à prendre vos grandes décisions au bon moment.

Voici à titre d'exemple quelques-uns des services qu'un C.A. peut vous rendre:

- planification financière
- préparation et évaluation des budgets
- évaluation des prévisions et des programmes financiers
- conseils sur la recherche de capitaux
- aide pour l'obtention de subventions
- contrôle des coûts
- informatisation des systèmes comptables
- planification fiscale
- évaluation de la rémunération et des avantages sociaux
- évaluation des projets de fusion ou d'acquisition.

De plus, avec tous les bouleversements technologiques qui s'annoncent, et même qui sont déjà là, vous ne pouvez vous passer d'un tel conseiller. C'est un rouage important qui fait tourner les PME rondement.



Ordre
des comptables agréés
du Québec

Pour commencer

Le hasard fait bien les choses : au moment même d'entreprendre la rédaction de ce « Pour commencer », nous recevons deux lettres de lecteurs (voir page 2) propres à inspirer une réflexion utile après deux années de parution. Deux années pendant lesquelles *Circuit* est bien installé dans le créneau qu'il vise depuis le début.

La première lettre nous rappelle à juste titre l'énorme diversité des sujets déjà traités. En ce sens, *Circuit* a bien entrepris sa mission, qui consiste à renseigner sur tous les aspects de la langue et de la communication, en prenant garde toutefois de ne pas tomber dans le piège de la dispersion.

Une autre lettre invite le comité de rédaction à fournir aux lecteurs de *Circuit* des renseignements concrets et pratiques sur l'évolution des moyens techniques utilisés par nos professions. Nous partageons ce désir et entendons d'ailleurs pousser bien davantage nos efforts dans la direction suggérée par cette lettre.

L'intérêt des deux lettres — et de toutes les autres que nous recevons — est



qu'elles manifestent, sous une forme ou sous une autre, la double préoccupation de notre public lecteur : être informé, être amené à réfléchir. Le message est reçu et bien reçu.

Comme nous vous l'avions promis il y a quelque temps déjà, nous vous emmenons ce mois-ci dans un monde peut-être trop connu pour être vraiment bien compris : celui de la presse écrite. L'« angle » que nous avons retenu, pour employer une expression chère à

la profession journalistique, est celui du sens effectivement transmis dans les articles de presse. En admettant qu'un journaliste puisse se sentir justifié de rejeter tout discours critique davantage préoccupé par les questions de forme, on peut se demander s'il doit réagir de la même manière lorsqu'on essaie de répondre à la simple question suivante : le journaliste dit-il ce qu'il veut dire ?

Ne manquez pas, par ailleurs, d'aller voir ce que vous proposent nos diverses chroniques. L'une d'elles présente un outil de travail qui ouvre aux langagistes visuellement handicapés des perspectives jusqu'ici interdites. Une autre attaque le lecteur de front (et fait par la même occasion écho à notre article de fond) en lui demandant s'il n'a pas tendance à privilégier la forme au détriment du contenu. D'autres enfin nous ramènent à des préoccupations socio-économiques dont nous avons tout intérêt à tenir compte.

La troisième année de *Circuit* commence : suivez notre magazine dans son évolution.

Pour le Comité,
Pierre Marchand

Circuit

Circuit, n° 8, mars 1985

La presse écrite : à la recherche du sens perdu

Une analyse critique, une entrevue avec Michel Roy.



Victor Hugo et la traduction

10

Saviez-vous qu'Hugo était shakespeareophile ?

Sur le vif

11

La protection du public, le marché de la traduction, l'attribution des contrats de

traduction par le Secrétariat d'État, le patrimoine des langues autochtones, les 25 ans du service de Linguistique de Radio-Canada.

Cruciverbiage

13

Presse d'opinion

13

Curiosités

14

« Tolérer » et « se taxifier », ou comment une réflexion sur Raymond Queneau — et sur ceux qui pensent comme lui — pourrait susciter une énorme entreprise de dépoussiérage de la langue, à laquelle les lecteurs de *Circuit* seraient conviés.

Des livres

16

Mise à jour de *l'Introduction à la terminologie*, de Guy Ronsseau. Joseph Harsse, un libéral de gauche ? Plus 21 recensions, dont 8 lexiques et 5 dictionnaires.

Des revues

19

Une Maison des traducteurs dans un ancien hôpital psychiatrique ? Oui, mais pas n'importe quel hôpital ! Paul Horguelin rend compte pour vous d'une trentaine de revues.

Des techniques

22

Un terminal d'ordinateur à l'usage des handicapés visuels et un compte-mots de



luxé pour les gros services ou cabinets de traduction.

Court-circuit

24

« Piété pour le lecteur », dame un traducteur technique.

ILLUSTRATION DE LA PAGE COUVERTURE: RONALD MAISONNEUVE



A panorama of subjects

At first I wondered whether or not *Circuit* would be just another one of those professional publications that reports on what everyone else is doing instead of presenting fresh material directly. Would it simply provide critiques of technical reference tools, reviews of books and bulletins, information on upcoming conferences and reports on the activities of others abroad?

After seven issues of articles both closely and remotely related to our profession, written by those both near and far, I'm still wondering. Only now, after a glimpse of the unfolding panorama of subjects ranging from translating in prison to differences in men and women's language, from terminological proliferation in the US to dubbing in Europe, I'm wondering what will appear next. May *Circuit* continue to broaden its horizons as well as ours.

Elaine Kennedy
Montreal

L'ordinateur au service du traducteur

Comment faire son choix ?

À l'instar de nombreux lecteurs assidus de votre revue, j'apprécie particulièrement les articles de Betty Howe et d'Agnès Guillard qui portent sur les questions informatiques.

Il est pratiquement impossible de nos jours de rester indifférent à cette réalité et de faire semblant que l'ordinateur est un outil complexe qui ne touche que les autres. Mais devant la quantité phénoménale d'appareils de toutes marques et de tous modèles qu'on nous propose sur le marché, quels sont les critères que le traducteur désireux de faire l'acquisition de son premier ordinateur gagne-pain devrait retenir avant de faire son choix ? Doit-on se fier aux « bons conseils » que nous prodiguent avec empressement les vendeurs supposément bien renseignés ou « très calés » ? Quels sont les intérêts de chacun dans ce domaine et à quel niveau se situent-ils ?

C'est pourquoi j'apprécierais vivement trouver à l'occasion dans vos colonnes des commentaires ou des articles qui renseigneraient le traducteur tant sur les différents modèles d'appareil qui ont fait leurs preuves que sur les logiciels qui semblent répondre adéquatement aux besoins particuliers de la profession que nous exerçons. À la limite, ces articles

pourraient même revêtir la forme d'une chronique où chacun serait libre de venir relater ses expériences personnelles, de formuler des critiques sur des modèles précis et d'offrir par la même occasion des conseils judicieux aux acheteurs éventuels. Car un traducteur averti n'en vaut-il pas (ou moins) deux ?

Alain Drapeau
Montréal

Bloopers and non sequiturs

I understand that *Circuit* recently decided to recruit an English-speaking member for its Editorial Board and I wish to express my hearty approval. Unfortunately, certain errors which have crept into material written in English may leave the reader with the wrong impression. For instance, the Editors either introduced, or allowed to slip by through faulty proof-reading, a rather glaring grammatical "bloopers" in my article on the Vienna Congress in the December issue. The first paragraph ends with "whose conclusions reads as follows", when I had written "whose conclusion reads as follows" (I double-checked that the error was not my own). Later, part of my text was cut, in line with editorial policy, but in such a manner that the final sentence became a non sequitur since it referred to a prior reflection, and the article seemed to come to an extremely abrupt conclusion.

I also noted a spelling mistake in my article on technology in Vienna, where "sifted through" became "sifted through" (in the print shop, I assume). There was another notable spelling error in Mr. Vitale's article, in which the city of Edinburgh acquired a whole extra syllable, being transformed into "Edinborough".

Such errors, I realize, plague the life of everyone involved in getting out a publication, but they are somewhat off-putting for the English reader. I do hope that they will occur less often now that our fine magazine has an Anglophone collaborator, and that we will be able to count on high quality English editing, on a par with the French.

Mary Plaise
Montréal

Vive la différence !

"This nicely produced periodical contains a great deal of useful material, particularly where French is concerned, although there is of course a bias towards Canadian."

The Incorporated Linguist
(23. 3 : 188, Summer 1984, Londres)

Publié quatre fois l'an par la
Société des traducteurs du Québec



1010, rue Sainte-Catherine ouest
Bureau 640
Montréal (Québec) H3B 1G7
Tél.: (514) 861-1753

Coordonnateurs

Pierre Marchand et Josée Ouellet Simard

Représentante au Conseil de la STQ

Johanne Dufour

Rédaction

Paul Horquin (Des revues), Betty Howe (Des techniques), Nada Karpan (Sur le vif), Solange Lapierre (Cultivités) et Michel Roy (Des livres)

Correspondants

Jean Desjardis (Outaouais), Robert Larose (Trois-Rivières) et Marie-Claire Lefebvre (Québec)

Réviseurs

Sylvie Achard, Jocelyne Langlois, Louise Sasseville, Robert Schetagne, Daniel Tolédano et Marie Vein

Direction artistique

Danielle Le Bel

Graphisme

Magdeleine Rondeau

Illustrations

Anna Maria Bolint

Photographies

Ronald Mesonheux, Maryse Raymond

Compositeur typographique

Composition Contact Inc.

Impression

Imprizo Liée

Publicité

Anne-Marie Malbois (Jean Séguin & Associés
(514) 748-8561)

Toute reproduction est interdite sans l'autorisation de l'éditeur et de l'auteur.

L'éditeur n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les annonces parues dans *Circuit*.

Dépôt légal 1^{er} trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 0821-1876

Tarif d'abonnement

Membres de la STQ : abonnement gratuit
Non-membres : 20 \$ par année (30 \$ à l'étranger en Canada). Chèque ou mandat à l'ordre de « Circuit-STQ » (voir adresse ci-dessus).



Société des traducteurs du Québec

3 professions

Traducteur
Terminologue
Interprète

1500 membres

Admission sur double examen

1 but primordial

Favoriser la qualité
et l'efficacité
des communications

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE FONDÉE EN 1940

1010, rue Sainte-Catherine ouest
Bureau 640, Montréal (Québec)
H3B-1G7 • (514) 861-1783

La presse écrite ou à l'

Après six mois de lecture quotidienne de *la Presse* et du *Devoir*, une centaine de problèmes d'orthographe et de grammaire qu'on y trouve ne sont rien de plus que la pose le maniement du sens. CIRCUIT s'interroge et interroge.

1. Comment les choses se lisent

par Pierre Marchand

Entrprise périlleuse que celle d'analyser la langue de la presse écrite. Car être journaliste, c'est tout de même quelque chose. Lorsqu'on accède aux sphères supérieures de la communication publique, tout devient possible : déterrer un scandale qu'un politicien véreux tenait bien caché, mettre au grand jour un réseau de trafiquants de narcotiques, attiser le mécontentement populaire à propos de l'inefficacité de nos services de police ou de transport en commun, conseiller ministres et premiers ministres sur les politiques à appliquer, recommander leur élection ou leur renvoi pur et simple, réveiller la mauvaise conscience de l'Occident à propos des problèmes du Tiers-Monde, reconforter la reine, gronder le pape et, un jour peut-être, Celui qu'il représente.

C'est que les journalistes en ont du pain sur la planche. Les jeunes députés les courtisent, certains ministres les fument et d'autres les poursuivent en justice. En un mot, les professionnels de la presse écrite sont occupés à des choses très importantes. Ils tiennent une position vitale dans la société, ils sont la conscience du peuple, ils connaissent les dangers qui nous guettent, ils peuvent tenter de les prévenir. Tous les jours, le pouvoir établi cherche à les utiliser pour faire passer son propre message. Mais ils veillent au grain, ils ne se laissent pas faire. Jamais ils ne commettent le péché mortel du journalisme : croire sur parole un représentant du pouvoir.

Cette mission, vous l'aurez compris, est tout entière attachée au sens des choses. La forme, est-ce alors vraiment si important ? Les journalistes, après tout, sont-ils payés pour faire de la grammaire ? Ce qui compte, n'est-ce pas que le public comprenne ?

Madame Bertrand et le premier ministre

« Mme Bertrand n'est pas mauvais administrateur pour une déclaration du pre-



mier ministre... » Ce que vous venez de lire, c'est le titre d'un article paru dans *la Presse* du 14 juin 1964. Dans cette phrase, on ne trouvera aucune faute de syntaxe ou d'orthographe, aucun anglicisme, aucune impropriété. Seulement, il y a un tout petit problème : on n'y trouve également aucun sens.

Or, il y a déjà une cinquantaine d'années

que le journalisme applique avec le plus grand respect une règle élevée au rang de maxime sacro-sainte et inviolable : l'essentiel de la nouvelle doit toujours être résumé dans le titre. Ou'advient-il alors, si le titre est incompréhensible ?

Pour jeter un coup d'œil — sombre ou non — sur l'état de la presse écrite le meilleur moyen consiste à aller voir si

a recherche du sens perdu

Installation s'impose :
en à côté de ceux que



celle-ci réussit à dire ce qu'elle cherche à dire, si elle est capable de donner un sens à l'univers qu'elle a pour mission de nous faire comprendre. Pendant dix mois, de mars à août 1984, nous avons donc parcouru quotidiennement la Presse et le Devoir. Disons tout de suite que l'examen de ces deux quotidiens n'a strictement rien de scientifique. Il aurait

fallu pour cela passer les articles au poigne fin. Faute de temps, nous nous sommes limités à une lecture en diagonale. En outre, nous ne cacherons pas que l'exercice fut empreint d'un certain degré de perversité : seuls les cas problématiques ont été retenus. Nous ne devons par conséquent tirer de conclusions hâtives sur la qualité de l'écriture journalistique de la Presse et du Devoir ni encore moins tenter de comparer les deux quotidiens.

Sens dessus dessous

Par contre, il s'est révélé possible de dégager certaines tendances. Dans toute la masse des textes examinés, 87 difficultés particulières ont été relevées et réparties en trois catégories distinctes, mais nullement étanches : la catégorie *lexicale* (c'est-à-dire relative à l'emploi des mots en tant que tels), la catégorie *grammaticale* (qui concerne principalement les règles d'accord) et une catégorie dite *stylistique* (déterminée par la qualité de l'expression : concision, clarté, logique...). Donnons tout de suite quelques exemples (authentiques !), afin de mieux illustrer les distinctions établies :

Lexique : on a écrit « stagiaire » et « repaire (plusieurs fois dans le même article) » et « personnel clérical » au lieu de « personnel de bureau » (qui ne se recrute pas parmi les membres du clergé...)

Grammaire : « avoir aider » au lieu de « avoir aidé ».

Style : « le secrétaire américain à la santé des États-Unis ».

Le sens dénaturé

Si l'on élimine d'emblée les difficultés qui n'affectent aucunement le sens du propos, quelle est selon vous la proportion de cas où, d'une manière ou d'une autre, ce qu'ort voulu dire le journaliste ou le titre n'a pas été effectivement transmis au lecteur ? Un pour cent ? Dix pour cent ? Le quart ? Le tiers ? D'après notre évaluation, sur les 87 cas recensés où un journaliste/titre

s'est trompé, il a dénaturé 34 fois le sens de ses propres propos. Autrement dit, le sens a été affecté dans 40 pour cent des cas. Dans quelles proportions s'agit-il d'une erreur de lexique, de grammaire ou de style ? Le tableau ci-après répond à la question.

CAS PROBLÈMES RELEVÉS DANS LA PRESSE ET LE DEVOIR ENTRE MARS ET AOÛT 1984 (relevé partiel)

TYPE D'ERREUR	NOMBRE	NOMBRE (%) AFFECTANT LE SENS
LEXIQUE	39	19 (49 %)
GRAMMAIRE	23	1 (4 %)
STYLE	25	14 (56 %)
	87	34 (40 %)

Le taux de 40 pour cent paraît élevé, mais il faut préciser que la grille d'évaluation utilisée est particulièrement sévère. Par exemple, nous avons retenu comme problématique le titre suivant : « Michel Bélanger favorise la disparition de FIRA » (*la Presse*, 5 juin). S'il est un fait que beaucoup de lecteurs comprennent, à la lecture de ce titre, que Michel Bélanger est d'accord pour que FIRA disparaisse (ce que confirme la teneur de l'article), il reste que le sens admis et vérifiable du verbe « favoriser » nous amènerait plutôt à penser que Michel Bélanger fait ce qu'il faut pour que FIRA disparaisse. Il est d'ailleurs à noter que presque chaque fois que *la Presse* emploie dans ses titres le mot « favoriser », c'est pour lui donner le sens d'« agir en faveur de ». Libre au titre de continuer dans cette veine, mais il ne serait pas mauvais qu'il sache que tous ses lecteurs ne comprendront pas obligatoirement la même chose.

Autre exemple de la sévérité de notre grille : nous nous sommes arrêté sur le titre « Baie-Comeau réserve un accueil déliant à Mulrony » (*la Presse*, 2 juin). La ville de Baie-Comeau se promettait-elle de faire un bon accueil à Mulrony, comme le laisse entendre le titre (voir les expressions « j'ai réservé des places pour lundi prochain » et « je lui réserve un chien de ma chienne ») ? Non, car nous



armes nucléaires

apprenons que l'événement s'est déjà produit. Il est vrai que beaucoup de francophones, et pas seulement ceux du Québec, donnent un sens passé à l'expression. Mais nous avons affaire ici à des professionnels de l'écriture qui se sont donné un objectif : entasser, dans la demi-douzaine de mots dont sont formés les titres, un maximum de signification avec un minimum de risque d'être mal interprété.

Journalisme et moralisme

Laissons le problème des titres pour examiner le cas de L., une jeune femme qui connaissait depuis sept ans le meurtrier de T. Après sept ans de silence, pour des motifs qui lui appartiennent, L. décide de tout révéler à la police et contribue à faire condamner l'auteur du crime. Qu'est-ce qui a poussé le journaliste de la Presse à écrire, le 28 avril 1984, que L. (dont le nom figurait en toutes lettres dans l'article) « a vendu son ex-coïncubin » ? Vendu ? Il s'agit donc d'une basse trahison ? L. n'aurait pas dû révéler à la police le nom du meurtrier ? Est-ce bien cela qu'a voulu nous faire comprendre le journaliste ? Ou serait-ce qu'il était à court de synonymes dans la série « dénoncer », « incriminer », « révéler le nom de » ? Peu importe les circonstances qui ont présidé au choix du malheureux verbe, il reste que L. a dû en faire une tête lorsque, au lendemain de son témoignage, elle a vu quelle intention inavouable « le journal de la famille » avait accolée à un geste qu'il n'appartient à personne de juger.

Dans d'autres circonstances, le travestissement du sens ne donne lieu qu'à des interprétations amusantes. Le magazine satirique *Croc* en fait d'ailleurs ses choux gras depuis plusieurs années déjà. Il semble bien que la pratique du journalisme réapprovisionne sans cesse le recueil des faux sens, des non sens et des contresens. C'est d'ailleurs en grande partie à cause de [la] vigilance des médecins de la province que 50 p. cent des malades atteints du SIDA se retrouvent au Québec » (*la Presse*, 5 mai). On souhaiterait que les médecins québécois soient un peu moins... vigilants ! Le SIDA semble d'ailleurs donner pas mal de fil à retordre à *la Presse* puisque, dans son édition du 24 mars, nous pouvons lire :

« on a signalé 4 087 cas aux USA et 1 758 se sont révélés mortels ». Est-ce à dire que les 2 329 autres, bien qu'atteints de cette terrifiante maladie, étaient en excellente santé ? Non, car la suite nous apprend que les 1 758 personnes en question étaient déjà décédées : mortel ou morbide, c'est probablement du pareil au même, n'est-ce pas ?

D'autres problèmes médicaux semblent mystifier certains professionnels du journalisme. Lorsque *la Presse* veut nous expliquer ce qu'est une maladie « acquise », elle nous apprend que « le terme « acquis », utilisé par opposition à

différentes de compliquer le travail du lecteur.

Considérons d'abord cette histoire parue dans *le Devoir* du 2 juin 1984 et signée par un journaliste très bien coté dans sa profession. L'essentiel de l'article est résumé ainsi par le titre : « Pour acheter la paix » avec Amyot et Harrison, un entrepreneur réclame 3 millions des Soeurs ». Une question ne manque pas de se poser : en quoi la poursuite intentée par l'entrepreneur peut-elle calmer la colère d'Amyot et de Harrison ? Inutile de chercher la réponse dans les mille mots que compte l'article. Nous

À cause de la vigilance de nos médecins, 50% des malades atteints du SIDA se retrouvent au Québec.



congénital, signifie que la maladie se transmet d'une personne à l'autre » (23 avril). Le cancer du poumon, qui ne se transmet pas d'une personne à l'autre, est pourtant une maladie *acquise* au contact d'un agent pathogène. Les lecteurs de *la Presse* en sont quittes pour une demi-explication.

René, Robert, Pierre et les autres

Tournons les yeux maintenant du côté du *Devoir* afin d'examiner deux façons

avons plutôt droit à de longues explications truffées de parenthèses, d'incises et d'allusions qui ont pour effet de tirer le lecteur dans toutes les directions, sauf dans celle évoquée par le titre. Une fois la lecture terminée, nous nous demandons à quoi vouldraient en venir le journaliste et le titre. Que reste-t-il des grandes théories sur l'« angle » journalistique d'après lesquelles il y a matière à nouvelle lorsqu'il est possible de formuler, dans une phrase simple et claire, l'événement ou la situation que le journal se propose de traiter ?

Dans le cas que nous venons de voir, c'est l'intention journalistique qui n'est pas claire. Mais il arrive aussi que le message, tout réel qu'il soit, se retrouve enveloppé dans une formulation qui oblige le lecteur à faire de la course à obstacles. Voici un exemple de texte acrobatique, accompagné d'une traduction de notre cru.

L'analyste estime que les récentes innovations apportées par l'industrie résulteront en une contraction significative des marges bénéficiaires dans un contexte où le marché de la bière apparaît virtuellement plafonné et à un moment où des pressions importantes s'exercent sur les prix. (Le Devoir)

D'après l'analyste, toutes ces innovations, effectuées au moment où le quasi-plafonnement de la demande exerce de fortes pressions sur le prix de la bière, provoqueront une importante réduction des bénéfices.

Trop complexe, la vie ?

Malgré les exemples qui viennent d'être présentés, il ne faut pas croire que la profession journalistique soit totalement inconsciente des problèmes de communication qui l'affligent parfois. Dans son édition du 15 mai 1984, le *Presse* faisait état d'un travail de recherche effectué par un professeur de l'Université du Québec à Montréal. Les trois quotidiens français de Montréal avaient été soumis à une analyse par ordinateur. Critères choisis : la longueur des phrases et la

Les désirs inassouvis du lecteur

Paul Morisset, autrefois du *Devoir* et maintenant à l'*Actualité*, avait un jour bien décrit la manière dont les journaux nord-américains conçoivent un plan d'article : « On commence le texte en présentant l'élément le plus important, ou le plus frappant, de l'événement en question et l'on poursuit par ordre décroissant d'intérêt jusqu'à la fin ». De cette façon, il est possible de raccourcir, en commençant par la fin et sans détruire le sens de la nouvelle, les textes qui se révèlent trop longs pour pouvoir entrer dans la maquette.

Four ingénieuse qu'elle soit, cette technique demande du doigté. Mal utilisée, elle produit des articles qui obligent le lecteur à assimiler en quelques lignes une masse d'informations ultra-compactées. Ensuite, plus on avance dans la lecture, plus le contenu se dilue. Souvent, d'ailleurs, la nouvelle du début est répétée plusieurs fois par la suite (serait-ce parce qu'on colle bout à bout des morceaux de dépêche en provenance de plusieurs agences différentes ?). Le résultat fait plutôt curieux : toute l'excitation se produit au début, puis ensuite l'intérêt se perd dans les redites et les platitudes. L'ensemble fait penser à un numéro d'anti-strip-tease exécuté par une poupée mécanique détraquée.

complexité des mots. Les indices de lisibilité qui en ont résulté suscitent un certain étonnement.

En effet, il a été établi que le lecteur moyen ne peut lire sans difficulté que des phrases comptant un maximum de 15 mots. Or, les trois quotidiens recensés produisent des phrases ayant généralement 27 ou 28 mots. Napoléon était plus concis, paraît-il, de même que l'évangéliste saint Mathieu. La palme revient à Lewis Carroll : *Alice au pays des merveilles* compte en moyenne 11,23 mots par phrase.

L'une des constatations les plus intéressantes de cette recherche concerne la manière dont la profession journalistique retransmet au public le contenu des documents officiels. L'indice de lisibilité (établi selon la méthode *Flesch*) fit en effet ressortir que les documents officiels sont plus faciles à lire que les articles qui en rendent compte !

L'auteur de la recherche, Gaétan Tremblay, émet quelques hypothèses afin d'expliquer pourquoi « nos journaux sont bel et bien difficiles à lire » : la pression du travail, les insuffisances de l'enseignement, la tentation du style et le fait

qu'au moment d'écrire, le journaliste pense davantage à ses collègues ou à ses sources qu'à son lecteur. « Supplantés par la radio et la télévision comme principales sources d'information, les journalistes se tourneraient-ils davantage vers une minorité plus instruite ? », demande en conclusion le professeur Tremblay.

Il y a probablement beaucoup de vrai dans ce que suggère cette recherche de l'UQAM. Il faudrait cependant éviter de glisser inconsciemment dans un système d'explications qui voudrait que le journaliste, œuvrant dans un monde complexe, ne puisse en rendre compte que de manière complexe. Lorsque l'on confond les notions de mortalité et de morbidité, que l'on produit des titres totalement incompréhensibles ou que l'on fait tourner le lecteur en rond, on ne peut se justifier en invoquant la complexité de la vie. L'explication doit être cherchée du côté de la conscience linguistique du journaliste et de son sens de responsabilité en tant que *communicateur*.

L'analyse effectuée à l'UQAM et les indications fournies par notre propre micro-recherche permettent en effet de conclure qu'il n'est plus possible, pour un journaliste de 1985, de rejeter toute critique sur la manière dont il écrit, en prétextant qu'il s'agit là de considérations bourgeoises ou décadentes. À quoi rimerait, sinon, l'« âge de l'information » ? Ce qui semble manquer, à la lumière des problèmes de lecture que nous avons évoqués, c'est tout simplement la connaissance d'un outil de travail, exactement comme un statisticien doit connaître

Dites-le, nom d'une pipe !

« [Le] directeur de la publicité des magasins La Belle admet que cette campagne distribue de 200 000 à 300 000 brochures publicitaires par année. » (Le Devoir, 2 mai 1984)

Il paraît que les futurs journalistes anglo-saxons apprennent, de la bouche de leurs maîtres, que si un personnage public a dit quelque chose, ils doivent effectivement écrire qu'il l'a dit et non pas qu'il l'a démenti, laissé entendre, fait savoir, rappelé, reconnu, admis, affirmé ou révélé.

Nos journalistes francophones auraient intérêt à suivre ce sage conseil. Le lecteur se poserait moins de questions sur ceux dont on cite les propos.

Si le ministre Untel a dit quelque chose, il ne l'a pas « fait savoir » (a-t-il envoyé un émissaire ?), pas plus qu'il ne l'a « laissé entendre » (est-il hypocrite ?) ou qu'il ne l'a « révélé » (s'agissait-il d'un secret d'État ?). Et lorsqu'un directeur de publicité dans un grand magasin fait son travail en envoyant 300 000 brochures par année, pourquoi l'admettrait-il ? Ne s'est-il pas contenté de le dire ?


Trouvez l'erreur !

« Grâce à l'informatique on peut reconnaître les journalistes qui, sans alibi, font quotidiennement la preuve qu'ils ne savent pas « accordés » (sic) les participes — passé et/ou mal repassé — ni conjuguer leurs verbes même quand ils l'on un peu haut. » (Rolande Allard-Lacerte, *Le Devoir*, 24 avril 1984)

les mathématiques ou un médecin, le chimie et la biologie.

Quand, au début de cet article, nous évoquons la mentalité du journaliste en ayant l'air d'ironiser, c'était tout simplement parce qu'il est très tentant de chercher à se moquer du pouvoir, quelle que soit la forme qu'il prend. Or, le journalisme constitue effectivement une forme de pouvoir. Jamais, cependant, ne voudrions-nous le laisser sombrer dans l'*insignifiance*, au sens littéral du terme. Nous avons trop besoin de lui.

1. *Actes du colloque Traduction et qualité de langue*, Québec, 1984, p. 43.



De la fabrication quotidienne d'un journal au problème de la formation professionnelle : Michel Roy, éditeur adjoint à la Presse, a bien voulu partager avec nous ses réflexions sur les aspects linguistiques de la profession de journaliste.

2. Comment les choses se passent

Vous êtes-vous déjà demandé combien de mots un quotidien comme la Presse publie chaque jour ? Cent vingt-six mille en moyenne, soit l'équivalent de ce que peut parvenir à produire, tous les jours, une équipe d'une soixantaine de traducteurs, en supposant que chacun fait au moins deux mille mots par jour. Autrement dit, plus de six cents pages dactylographiées à double interligne.

Après une trentaine d'années dans la profession, il s'est formé une idée assez précise du rôle de la langue : fondamentalement, c'est un instrument qu'il faut apprendre à maîtriser. Le journaliste qui y parvient vraiment sait écrire de manière simple et concrète et tient en sainte horreur la complaisance littéraire.

Vous vous demandez peut-être, après avoir lu notre dossier des pages précédentes ou pris connaissance des recherches effectuées sur la question, par quels moyens cet idéal d'écriture se traduit dans la pratique. Pour en avoir une idée, présentons d'abord dans nos propres mots le petit tableau historique que nous brosse Michel Roy.

Le filet saute

Il y a deux ans, le service de rédaction du « plus grand quotidien français d'Amérique » se convertissait à la bureautique : du traitement de textes à la photocomposition, toutes les fonctions principales étaient intégrées dans un grand système automatisé. Aujourd'hui, ce que tape le journaliste sur son clavier est acheminé au « desk » (où vingt « préposés au pupitre » se chargent notamment de la rédaction des titres et de la relecture), puis retransmis directement au montage sans qu'il soit nécessaire de recomposer le texte. Celui-ci présente-t-il des difficultés de lecture particulières ? Il doit alors passer par une étape intermédiaire, celle de la révision.

Fait intéressant, cette étape n'existait pas



LA PRESSE

avant le passage à la bureautique. Autrefois, les typographes, en composant les textes des journalistes, étaient en mesure d'intervenir discrètement mais efficacement pour corriger des erreurs qui auraient pu soulever l'indignation de bien des professeurs de français. Maintenant que l'humble typographe a disparu à cause du progrès technologique, voilà le journaliste obligé de travailler sans filet, ce qui explique nombre de fautes de grammaire et d'orthographe.

Cette évolution fait dire à Michel Roy que les gens de la presse se rendent de plus en plus compte du double aspect de l'activité journalistique. S'il y a en effet des personnes qui ont le cran nécessaire pour aller recueillir l'information, cela ne veut pas dire pour autant qu'elles soient capables d'agencer les idées et de les formuler. Depuis de nombreuses années, ajoute-t-il, les États-Unis ont compris cette contrainte, de sorte que le « rewriting » y est pratique courante. Les journalistes américains, à ce que l'un d'eux nous a déjà dit, se comptent : heureux de retrouver imprimée telle quelle dans le journal une fort modeste partie de ce qu'ils avaient écrit, le reste ayant subi l'effet décapant du travail du « rewriter ».

Mieux écrire... sa Presse !

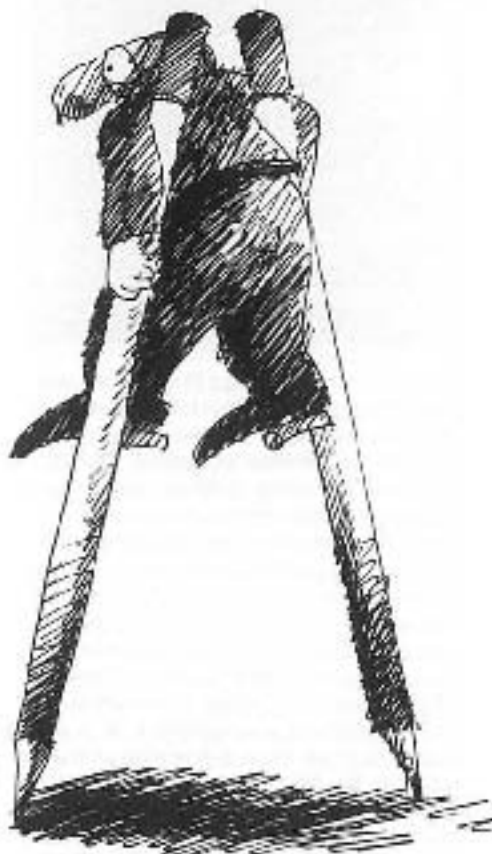
À la Presse, poursuit Michel Roy, on commence à se faire à l'idée d'être révisé. La convention collective des journalistes a d'ailleurs prévu une soupape : tout article révisé peut paraître sans la signature de son auteur lorsqu'il n'a pas été possible de communiquer au préalable avec lui ou que le travail de réécriture rend son texte méconnaissable. Une chose est certaine, les journalistes ne poussent plus des cris d'orfraie lorsqu'on ose toucher à une virgule de leur prose. Traducteurs et réviseurs de traducteurs, nous vous voyons sourire d'ici ! D'ailleurs, ajoute Michel Roy, « au moins la moitié » ces textes qui arrivent à la rédaction devraient être « fortement révisés ». C'est donc dire que les quatre personnes (deux autres seront recrutées cette année) que compte l'équipe de révision ne peuvent certes suffire à la tâche : pour que tout soit passé au peigne fin, il faudrait que chacun des réviseurs « balaise » plus de 30 000 mots par jour, soit 4 300 mots l'heure, une vingtaine de pages. (L'équipe des réviseurs de Circuit, bénévole il est vrai, met plus de temps à relire les 25 000 mots qui vous sont livrés chaque trimestre.) Quant aux titres, il faut bien dire qu'ils sont parfois rédigés à la hâte ou que le titre ne comprend pas toujours le sens de la nouvelle.

Exemple (à suivre ?) du Monde

L'évocation de tous ces problèmes nous incite à demander comment les choses

se passent ailleurs. Prenons le Monde, parangon du journalisme d'expression française. Dès le départ, fait observer l'éditeur adjoint de la Presse, les journalistes du Monde « ont une plus grande familiarité de la langue ». Par ailleurs, « les mécanismes de révision [y] sont plus poussés », même si le journal n'est pas à l'abri de toute erreur. Oui, il arrive au Monde de mal accorder ses participes ou d'imprimer des absurdités. Quant au problème des titres, il inspire à Michel Roy une réflexion assez intéressante.

Dans les années 50, en effet, le Monde chérissait les titres en forme de phrases complètes (sujet-verbe-complément), forcément imprimées en petits caractères et parfois suivies d'une série de sous-titres explicatifs. Le titre exemplaire du



Monde à cette époque pourrait être paraphrasé comme suit :

**Le président révoque la politique
de relance
Priorité à l'inflation
Élargissement de l'assiette fiscale**

Or, constate Michel Roy, le Monde semble abandonner cette pratique. Influencé par les méthodes anglo-saxonnes et peut-être par la crainte de ne pas rejoindre ses lecteurs plus jeunes, il flirte désormais avec le gros titre nominalisé : « Révocation de la politique de relance », ce qui donne une tout autre allure au journal. Autrefois, certains journaux québécois s'inspiraient de l'ancienne méthode en usage au Monde. La force de l'exemple anglo-saxon finit toutefois par devenir

irrésistible, de sorte que nos quotidiens adoptèrent eux aussi la manière américaine. Curieusement, le Devoir semble s'orienter dans l'autre sens puisque, fait observer Michel Roy, on y trouve de plus en plus de titres en forme de phrases complètes. En somme, après avoir servi de modèle à la presse québécoise, le journalisme typiquement français se met à l'heure anglo-saxonne pendant que le Devoir essaie de remonter le courant.

Et la formation ?

Tout cela est bien beau, mais à force de parler des journalistes, il fallait bien s'interroger sur leur formation. Dans les années 50, de dire Michel Roy, les journalistes n'avaient pas de formation poussée. On pouvait certes rencontrer ici et là un diplômé de philosophie « égaré dans une sorte de prolétariat de l'information », mais c'était à peu près tout. Aujourd'hui, les journalistes ont un diplôme de premier cycle en droit, en sciences, en histoire ou en lettres. La Presse va même plus loin puisque ses candidats journalistes sont désormais astreints à une épreuve écrite (nous n'en attendons pas moins...). Michel Roy reconnaît lui-même que la formation des journalistes « pourrait être meilleure ». Même la Fédération professionnelle des journalistes du Québec s'interroge sur le problème de la formation.

Dans une perspective plus large, Michel Roy pense que, pour être très utiles, les cours de communication ne constituent tout de même pas la voie royale. « On devient journaliste, poursuit-il, en étant engagé comme journaliste. » Autrement dit, c'est par la pratique que le métier s'apprend. L'éditeur de la Presse se méfie en effet de toute volonté d'encadrer la profession par la création d'un ordre professionnel.

Comment réagit le journaliste d'aujourd'hui face aux critiques qui peuvent lui être adressées ? Retenons tout d'abord qu'il n'a pas constamment le cynisme qu'on lui prête. La vie, en effet, se charge parfois de lui donner des leçons d'humilité : en décembre dernier, le réseau TVA avait demandé à ses téléspectateurs s'ils croyaient en la véracité des journaux ; 78 pour cent ont répondu « non », ce qui donne une cote de confiance de 22 pour cent. Mince consolation, cette cote est de 13 pour cent aux États-Unis, d'indiquer Michel Roy.

Conclusion, le journaliste est un être humain comme vous et moi. Il essaie lui aussi de s'adapter tant bien que mal au changement, il recherche et redoute tout à la fois la critique et il n'aime pas beaucoup se faire prendre la langue au piège du ridicule. Remis en question de toutes parts, il s'inquiète et se cherche. Le terrain est bel et bien propice à une salutaire révision de l'exercice de la profession. ☺

VICTOR HUGO et la traduction

Hugophile ou hugophobe, vous n'échapperez pas à « l'écho sonore » des manifestations hugoliennes par lesquelles hugologues et hugolâtres s'appêtent à célébrer l'année Hugo.

par Paul Horquelin

Le 22 mai 1885 s'éteignait le patriarche des lettres françaises, Victor Hugo. Si quelques iconoclastes se félicitent qu'il ait « désencombré l'horizon » (Leconte de Lisle), deux millions de personnes lui rendirent un dernier hommage en accompagnant sa dépouille au Panthéon. Depuis, la somme de opinions émises à son sujet pourrait constituer un petit dictionnaire des superlatifs : « phénomène sans analogue », « poète le plus populaire », « maître souverain des mots », « géant de la littérature française », « bonhomme extraordinaire », « œuvre colossale », « création vertigineuse de richesse et de diversité »...

Pour célébrer le héros national, tout sera mis en œuvre : réédition des œuvres complètes (respectant les fautes d'orthographe !), publication d'ouvrages sur le littérateur, certes, mais aussi sur l'homme politique et même « l'amant de génie », création d'une « Hugo symphonie », inauguration d'une statue, sans parler des représentations théâtrales, films, émissions télévisées, expositions et colloques. Bref, un centenaire à la mesure — ou à la démesure — de l'homme.

Un petit publi, cependant. Le « touche-à-tout » de la littérature française s'est aussi intéressé à la traduction, comme nous allons le voir. En outre, il occupe une place honorable parmi les grands écrivains français traduits, et le premier rang pour les adaptations à l'écran (il existe plus de 30 versions, françaises et étrangères, des *Misérables*).

Victor Hugo était conscient des difficultés de la traduction et il a fait l'éloge de ceux qui en relevaient le défi : « Le traducteur est un passeur perpétuel d'acceptions. Pas de balance plus délicate que celle où l'on met en équilibre des synonymes. L'étroit lien de l'idée et du mot se manifeste dans ces comparaisons de langages humains. » Quant à la traduction d'œuvres poétiques, il écrit « Certes, ceci est aussi un travail d'artiste et de poète, un labeur qui n'exclut ni l'originalité, ni la vie, ni la création. »

C'est toutefois pendant son exil à l'île de Guernesey, période la plus féconde de



C. S. FRANCE

sa carrière littéraire, qu'Hugo écrira ses plus belles pages sur la traduction. Son fils François-Victor entreprend alors de traduire les œuvres complètes de Shakespeare, qui seront publiées entre 1859 et 1866. Pendant les douze années que dura « la fièvre de cette grande œuvre et de cette grande responsabilité », il est probable que « cette besogne presque effrayante » anima les conversations autour de la table d'Hauteville-House. Peut-être inspira-t-elle l'étude sur William Shakespeare qu'Hugo fit paraître en 1864, hommage d'un géant à un autre géant. Toujours est-il que le père préface l'œuvre du fils, la présentant ainsi : « Quant à la traduction en elle-même, elle est fidèle, sincère, opiniâtre dans la résolution d'obéir au texte ; elle est modeste et fière : elle ne tâche pas d'être supérieure à Shakespeare. »

Sans doute emporté par son admiration paternelle, Victor Hugo persail aussi que cette traduction était « définitive ». On sait qu'il n'en fut rien : à chaque siècle, Shakespeare — comme Homère — attire les traducteurs. André Gide ne résista pas à la tentation. En même temps, il fit l'éloge de son prédécesseur : « François-Victor Hugo, le premier, se montre extraordinairement soucieux de fidélité ; et si parfois son désir de ne rien laisser perdre du sonnement des images l'entraîne à de fâcheux allongements de phrase, si, pour sauver l'exactitude, il sacrifie parfois sa traduction permet-elle de pénétrer au

plus épais du taillis ; elle développe le détail des phrases et nous permet une compréhension minutieuse du texte anglais. C'est pourquoi nous l'avons choisie. »

Gide ne s'inspire pas seulement de la traduction de François-Victor. Dans sa fine analyse des difficultés qui attendent le traducteur de Shakespeare, il emprunte à la préface de Victor des observations et des exemples, dont le célèbre « *Kissed away* ». Gageons que le « père Hugo » ne lui en tient pas rigueur, pas plus que cette réponse de Gide à la question : « Quel est votre poète préféré ? » — « Hugo, hélas. »

Hélas ou pas, l'œuvre de Victor Hugo est une brillante démonstration de la « magie du verbe ». Une dernière citation de sa préface aux *Oeuvres complètes de W. Shakespeare* en témoignera, e même temps que de sa profonde compréhension de l'art de traduire. Et lui redonner la parole n'est-il pas le plus bel hommage qu'on puisse lui rendre en cette année Hugo ?

« Traduire Shakespeare, le traduire réellement, le traduire avec confiance, le traduire en s'abandonnant à lui, le traduire avec la simplicité honnête et fière de l'enthousiasme, ne rien éluder, ne rien amettre, ne rien amortir, ne rien cacher, ne pas lui mettre de voile là où il est nu, ne pas lui mettre de masque là où il est sincère, ne pas lui prendre sa peau pour mentir dessous, le traduire sans recourir à la périphrase, cette restriction mentale, le traduire sans complaisance puriste pour la France ou puritaine pour l'Angleterre, dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité le traduire comme on témoigne, ne point le trahir, l'introduire à Paris de plein-pied, ne pas prendre des précautions insolentes pour ce génie, proposer à la moyenne des intelligences, qui a la prétention de s'appeler le goût, l'acceptation de ce géant, le voilà ! en voulez-vous ? ne pas crier gare ne pas être honteux du grand homme l'avouer, l'afficher, le proclamer, le proclamer, être sa chair et ses os, prendre son empreinte, mouler sa forme, penser sa pensée, parler sa parole, répercuter Shakespeare de l'anglais en français, quelle entreprise ! »

... et quelle phrase ! ☺

David et Goliath

Le géant de la traduction au Canada vient de réviser ses méthodes d'attribution des contrats. Une fronde s'est organisée dans les milieux traductionnels

par Suzanne Mineau

En août dernier, le Bureau des traductions (BdT) faisait connaître à ses entrepreneurs les nouvelles règles qui régiraient désormais leurs relations mutuelles. Du coup, les esprits se sont échauffés et les appels à la Société des traducteurs du Québec se sont multipliés. Pour tenter de rassurer ses membres, le Comité des indépendants et pigistes a invité M. Alain Landry, sous-secrétaire d'État adjoint (Langues officielles et Traduction), à participer à une réunion d'information. Une centaine de personnes sont venues le rencontrer à Montréal.

Certains abus, a d'abord expliqué M. Landry, avaient incité le BdT à abandonner la réquisition de services au profit de l'attribution de contrats. Une fois en place, le nouveau système doit permettre au BdT de savoir par qui ses textes sont réellement traduits et de mieux répartir ses contrats. Plusieurs points demeurent cependant en suspens : nouvelle grille de tarifs, modalité des appels d'offres, relations entre traducteurs et auteurs des textes, etc.

Au tout début de la période de questions, M. Landry a « désarmé » l'auditoire en annonçant que les entrepreneurs n'auraient pas à subir d'examen. Il a cependant insisté sur le fait que l'État ne peut s'engager à utiliser la pleine capacité de travail de chacun et qu'il est toujours dan-

gereux de n'avoir qu'un client, si important soit-il.

Deux questions ont particulièrement alimenté le débat. La première est le bien-fondé d'une double tarification reposant soit sur la taille de l'entrepreneur (cabinet ou indépendant), soit sur la spécialisation des textes. Chose certaine, a dit M. Landry, il y aura toujours des différences de tarifs en fonction des exigences du BdT (délai très court, disquettes, présentation spéciale).

La seconde grande question concernait les appels d'offres. Le président de la STQ, M. J.-F. Joly, a souligné les dangers de ce système. La profession de traducteur n'étant pas protégée, bien des gens seraient tentés de demander des tarifs dérisoires. En conséquence, les meilleurs traducteurs refuseraient de travailler pour l'État, la qualité des travaux baisserait et les progrès réalisés au cours des années seraient annulés.

M. Landry a admis qu'il y avait là un danger. Il a été surpris d'apprendre de la bouche de quelques participants que ses fonctionnaires tentaient déjà d'appliquer ce système sans y être officiellement autorisés. Il a promis d'y mettre bon ordre. À chacun et chacune de se montrer vigilant en attendant que les nouvelles règles du jeu soient officiellement annoncées. ☺

Une dure réalité

par Nada Kerpan

Oui, une dure réalité que celle des langues autochtones du Canada. Les langues amérindiennes et l'inuktitut sont un patrimoine précaire. On ne peut plus en douter après les vibrants témoignages que les représentants aborigènes ont livré au Colloque national sur les services linguistiques organisé, l'automne dernier, par le Secrétariat d'État à l'occasion du cinquantenaire de son Bureau des traductions.

Le français, l'anglais et les langues dites étrangères vivent des loyaux services de milliers de traducteurs, d'interprètes et de terminologues, bien assistés d'équipements nombreux et sophistiqués — traitement de textes, traduction assistée par ordinateur, banques de termes, etc.

Les langues autochtones, elles, souffrent. Pénurie de ressources financières et partant humaines et techniques. Impossible ou difficile de recueillir les documents linguistiques qui fixeraient ou sauveraient les dialectes en voie d'extinction. Impossible ou difficile de constituer les services de traduction, d'interprétation ou de terminologie voulus, de réduire l'hiatus entre ces cultures anciennes et le monde moderne, et enfin d'échapper à l'assimilation anglaise ou française.

Cette fragilité linguistique est un état amer, mais peut-être attirera-t-elle quelques nouveaux apôtres des langues ? ☺

The Milieu and the Market

by Mary E.C. Coppin

The Milieu and the Market was the theme of the Annual Conference of the Association of Translators and Interpreters of Ontario (ATIO), held in Toronto in October, 1984. The sessions, accordingly, were devoted to down-to-earth matters which interest practicing professionals. For example, conferees were given a series of dos and don'ts to consider when choosing a word processor or a mini-computer. The intricacies of taxation and

« La traduction est une femme orchestre »

2^e congrès annuel de la STQ
4 juin 1985

Le programme sera diffusé en avril
Renseignements : (514) 861-1783

accounting as they relate specifically to translators were the subject of another discussion.

One interesting session set out to compare federal government conference interpreters' fees and working conditions with those for free-lance conference interpreters, but since the audience was primarily made up of court interpreters, remarks from the floor turned the discussion to their concerns. It was felt that court interpreters are underpaid and subject to unsatisfactory working conditions. The consensus was that court interpreters make an important contribution and do not enjoy the reputation they deserve. Bright spots on the horizon include the initiative of the Ministry of the Attorney General of Ontario, a major employer of court interpreters: 1) reassessing their role and may set up an accreditation examination, liaising with ATIO in the process. The University of Ottawa now offers courses for court interpreters, and ATIO has a procedure in place to assess their competence.

Another subject dear to the hearts of translators everywhere is professional

recognition, and one session detailed ATIO's efforts to obtain a reserved title. In Ontario, recognition is achieved through a private member's bill, as opposed to the Quebec approach through the *Office des professions*. A case history was presented on the various steps taken by the Institute of Management Consultants of Ontario to obtain recognition — which they did in just under two years! A success story if there ever was one, perhaps partly explained by the nature of the organization. A second case history concerned the Ontario Society of Medical Technologists, who started their quest in 1983 and are still some steps away. The technologists felt that enhancing their professional image was extremely important in this "campaign", and it was disclosed that this particular activity had cost \$70,000 so far.

There were other matters of practical interest to the profession, among them, terminology data banks and their users, the law and the public administration, stress, the new service contracts of the Federal Bureau of Translation, quality at a fair price, and the literary translator's profession. ☺

L'organe qui crée le besoin

Le service de linguistique de Radio-Canada fête ses 25 ans. À l'heure des compressions, son directeur actuel dresse un mini-bilan pour nos lecteurs

par Robert Dubuc

En mars 1985, le Comité de linguistique de Radio-Canada marque 25 années de publication. Fondé par Philippe Desjardins, chef de la traduction au siège social, ce Comité s'est d'abord donné une fonction épuratrice : éliminer des antennes barbarismes, solécismes et anglicismes en universalisant le français utilisé. Peu à peu, cette action corrective prend une nouvelle orientation : mettre entre les mains des usagers les outils verbaux dont ils ont besoin pour s'exprimer efficacement. De purement grammatical qu'il était à l'origine, le travail s'oriente vers la terminologie en adoptant comme champ d'action privilégié la frange du vocabulaire technique qui touche à la vie courante.

Depuis mars 1960, avec une périodicité parfois aléatoire, c'est-à-dire et les fiches ont cherché à faire du français l'élément de base d'une communication efficace. Il faut rappeler ici l'apport précieux de Jean-Marie Laurence et de Fernand Guérard qui, avec le concours de Pauline Daigneault, Ray Pollet, Pierre Calaire et d'autres, ont tenu la barre contre vents et marées.

La moisson, après ce quart de siècle de travail, est abondante : une collection de vocabulaires de huit titres qui s'accroît

chaque année ; plus de 3500 fiches grammaticales et terminologiques et une imposante série de bulletins groupés, en 700 pages, études linguistiques diverses, problèmes de terminologie, mini-vocabulaires, etc.

À travers les difficultés et contre le scepticisme ambiant, s'est élaborée une œuvre de foi et d'amour. Foi dans la nécessité de bien posséder sa langue pour communiquer efficacement. Amour d'un patrimoine linguistique à qui nous devons l'essentiel de notre spécificité culturelle. Il s'agissait de créer le besoin d'une langue de qualité par la présence d'un organe qui en proclame la nécessité.

L'œuvre reste à poursuivre. Notre situation linguistique est si précaire qu'elle aura toujours besoin d'être soutenue par un militantisme éclairé. Un mandat pour le prochain quart de siècle. ☺

Sciences et techniques

L'Association canadienne des professeurs de réaction technique et scientifique tiendra son deuxième colloque national à l'Université de Montréal, les 20 et 29 mai 1985, dans le cadre du congrès des Sociétés savantes. ☺

Keeping the Lines Open

Intoterm will be holding its second symposium, "Networking in Terminology", in Vienna from April 14-17, 1985. The symposium will concentrate on terminological problems inherent in the communication between subject field specialists. These problems, as well as their solutions, will be treated by representatives of international technical associations involved in terminological work, scientific editors, specialized language mediators, and many others. The program promises to be a very full one and includes subjects ranging from tools for networking to terminology as a prerequisite to the transfer of knowledge and technology.

For further information on the symposium, write to: Intoterm, Postfach 130, A-1021 Wien, Austria. ☺

La protection du public : échec ou réussite ?

par Aline Manson-Daoust

Cinq cents participants se sont posés la question au colloque du dixième anniversaire de l'Office des professions du Québec (novembre 1984). Bilan difficile à faire quand on n'arrive pas à définir ce qu'est la protection du public. Entre le satisfecit de certaines corporations professionnelles qui déclarent « je contrôle le professionnel, je sanctionne, donc je vous garantis sa compétence » et les demandes de représentants nommés du public qui réclament de l'information précise, voire de la publicité, que faire ?

Les professions traditionnelles reconnues se sont élevées contre l'Office des professions ; les professions nouvelles, voire non reconnues, ont croisé le fer avec les premières. La bataille entre titre exclusif et titre réservé s'est poursuivie ; mais est-elle encore d'actualité dans une société en mutation ?

Dans les coulisses, à l'écart des grandes déclarations des ténors des professions reconnues, des compromis se dessinent : l'information du public, les explications sur les actes professionnels, des renseignements même sur les honoraires. C'est à envisager, à discuter...

Un bilan, pas vraiment. Mais des déclarations virulentes en plénière et des échanges réalistes dans les couloirs ! ☺

Contre la « barbarie » et pour la poussière ?

La peur du ridicule n'a tué ni Rabelais ni Queneau

« **J**e n'ai pas envie d'écrire en latin », disait Raymond Queneau pour expliquer, dans un français châtié, qu'à son sens « maintenant on écrit somme toute, d'une façon générale, un assez mauvais français¹ ».

Dans cet entretien, il y a déjà 20 ans, il signale aussi que radio et télévision sont « prisonnières l'une et l'autre, du purisme des auditeurs ». Queneau aime écrire, il aime la langue (« j'ai pris des notes étant enfant, sur les mots spéciaux au patois havrais, à la langue populaire qui se parlait au Havre »). Mais il voudrait la dépoussiérer, l'empêcher de mourir, la faire vivre au rythme de ses locuteurs de cette fin du XX^e siècle.

Lent acheminement à la barbarie !

N'y a-t-il effectivement pas lieu, pour les nouveaux scribes que nous sommes, de dépoussiérer la langue, sans oblitérer le sens ? Mais les policiers de la langue ont toujours leur mauvais œil ouvert. « Les fautes contre la langue sont graves parce qu'elles portent témoignage d'une décadence des mœurs et de l'esprit public [...] La mauvaise tenue de la langue, l'inobservance de ses règles usuelles, sont un signe des temps : la sser-eller, veulerie, anarchie, lent acheminement à la barbarie². » Du sens ou de la forme, que privilégions-nous ?

Il y a quelques mois, un député français (de Paris) déposait une proposition de loi visant à interdire toute réclame, affiche, etc., qui ne serait pas rédigée en bon français. Quel sage jugera ? Même s'il est vrai qu'un sabir — publicitaire, politique ou autre — nous guette, n'admirez-vous pas les réclames du Club Méditerranée, qui jouent très agréablement de la polysémie : la tension, les grèves interminables (allusion qui tombait dans le mille à l'automne dernier), les embouteillages, les prises de bec ?

Cette deuxième moitié du XX^e siècle heureux que nous sommes — a permis à des auteurs comme il faut (bcbg, disent à présent les Français, c'est-à-dire bon



Zazie aussi nous apprend à parler.

chic bon genre) de s'intéresser à la langue impure, la langue populaire, et de lui redonner, si ce n'est des lettres de noblesse, du moins droit de cité. Pensons à Jacques Cellard (celui du *Monde*) et Alain Rey (celui du *Petit Robert*), auteurs du *Dictionnaire du français non conventionnel* ; à Raymond Queneau (celui, très notamment, de *Zazie dans le métro*) ; et à Claude Duneton (simple prof de français, lui, bouc émissaire des

académiciens en raison de son franc parler).

Pour parler, faut oser

Ces auteurs nous rappellent que la langue évolue — existe ! — avec et grâce à ses usagers, tous ses usagers. Simple constatation. Sans sombrer dans une basse démagogie, la langue n'appartient pas à tout le monde, c'est-à-dire que chacun s'en sert pour s'exprimer et si possible y trouver du plaisir ? « Pour que les gens parlent, faut aussi qu'ils osent parler. Ça aussi ça a l'air de rien et pourtant c'est quelque chose le nombre de gens qu'osent pas l'ouvrir, y a même pas besoin de les empêcher, ils se la coupent très bien tout seuls [...] ils ont peur qu'on se foute d'eux [...] En voilà une affaire, cette peur de dire des conneries³. »

Pour confirmer cette peur, les définitions de **populaire** dans le *Petit Robert* : « qualifie un mot ou un sens courant dans la langue parlée des milieux populaires (souvent argot ancien répandu), qui ne s'emploierait pas dans un milieu social élevé (p. xxviii) » ; « courant dans les milieux des villes, mais réproché ou évité par l'ensemble de la bourgeoisie cultivée (p. xvii) ».

Malgré ce dédain, on est bien obligé de constater, depuis Rabelais, qui a largement puisé dans la langue populaire, enrichissant ainsi le français, que le peuple participe à l'évolution de la langue. « Les mots ont cheminé pourtant, à l'écart de la culture officielle, pendant plusieurs centaines d'années pour resurgir [...] dans l'usage quotidien, parfaitement vieux et parfaitement vivants [...] La **gadoue** n'est pas un mot d'argot, c'est la boue mélangée d'excréments au XVI^e siècle et derrière le **baratin** il est facile de discerner le **barat** du Moyen Âge, la **tromperie**⁴. » Et les travaux des linguistes nous apprennent, par exemple, qu'à deux pas de Paris « le verbe **guetter** avait conservé son sens étymologique de veiller, garder, surveiller [...] Une **guetteuse d'enfants** désigne chez des tribus d'outra-boulvard, autochtones du Hurepoix, ce que le bon goût parisien et la pénurie nous

ont forcés à appeler récemment une **baby-sitter** !⁹ Plus prosaïquement, les Québécoises ont des gardiennes...

Chanter la paume

À l'appui de cette thèse, Duneton explique l'origine de nombre d'expressions jaillies du peuple, qui ne font nullement sourcilier. Que signifiait donc jadis **mettre la table** ? Tout simplement déposer une « planche » sur des tréteaux, d'une part pour accommoder un nombre variable et souvent très grand de convives, et d'autre part pour pouvoir la démonter parce que l'espace manquait. **Ne pas être dans son assiette** : au XIV^e siècle, l'assiette, ce n'est pas encore le plat individuel ; c'est la position, la manière d'être posé, de quelqu'un (encore utilisé pour la position du cavalier sur sa selle et pour la position horizontale de l'avion). **Être mis à pied** : sanction où le soldat était privé de son cheval pour plusieurs jours. **Filer à l'anglaise** : ennemis durant sept siècles, Anglais et Français faisaient des captifs, qui bien sûr cherchaient à se sauver (ce qui explique l'expression correspondante en anglais). **Chanter la pomme** : manège amoureux clandestin entre partenaires de danses carrées ; en pressant la **paume** de la fille, le garçon faisait ses propositions. **Se mettre sur son trente-six** : allusion aux 36 pouces de largeur du tissu non taillé, donc neuf.

Quel est cet air que j'entends jouer?

Cette langue d'origine populaire, mais qui a traversé les siècles, traduit des réalités, elle a un sens. Pourquoi donc la dénigrer systématiquement ? Cruel d'homme pour la conférie des scribes — journalistes et langagistes de tout acabit. N'utiliserons-nous les termes nouveaux qu'avec la bénédiction de la lente Aca-

démie et du docte professeur de français de lettres ou de traduction ? Combien d'entre nous acceptent même l'arrêté Haby (voir le respecté Grevisse, version 1980), où l'on autorise dix huitième, crane, évènement, je crains qu'il pleuve, les Duponts, c'est là de beaux résultats, les airs que j'ai entendus jouer... Entendons-nous quelques soupis de soulagement ? Après tout, n'y a-t-il pas d'autre plaisir dans l'écriture que de zigonner sur les accents ou l'accord des participes passés ? Certes, la connaissance et l'emploi de cette multitude de règles tatillonnes vous place bien dans la société, mais est-ce là le seul rôle de la langue ?

Dans sa chronique télévisée à la Presse, Louise Cousineau emploie des mots comme **banc de neige**, **télé payante**, **commercial**, **téléphile**, **téléphobe**, **tonne publicitaire**. Certains la taxent d'ignorance. Bizarre pour quelqu'un dont l'un des passe-temps est la lecture d'encyclopédies et de dictionnaires. Les termes réellement en usage ne sont-ils pas ceux-là, plutôt que congère, télévision à péage, etc. ? La question des niveaux de langue ne cachera-t-elle pas un peu d'hypocrisie, comme le laisse entendre la définition de populaire citée plus haut ?

Remue-méninges, remue-ménage

Re-léter le nouvel usage, français ou québécois, ça n'est pas une question de mode, c'est une question de compréhension entre les usagers. Comment continuer à communiquer, si nous ignorons ou refusons les créations du langage, d'où qu'elles arrivent ? Bien sûr, pour ne pas risquer la tour de Babel, il y a sûrement lieu d'exercer un jugement. C'est pourquoi, dans cette entreprise de dépoussiérage, **Circuit** nous propose

une chronique **Des mots anti-pépère** : néologismes non accrédités, inventions judicieuses, expressions magées, nouvelles manières de dire et surtout d'écrire (lues tout de même dans des écrits bobg...), extensions de sens, ellipses, expressions simplifiées, dérivations, syntaxe allégée, nouveaux clichés, formules parlantes, jargons, ponctuation assouplie, etc.

Énorme entreprise que voilà. Mais qui n'a pas un ou deux exemples qui traînent dans son tiroir ou dans sa tête ? Ce n'est qu'en les diffusant qu'on verra s'ils s'implantent. N'ayons pas peur des mots. Des exemples ? **Se taxifier**. **Boîte alu**. **Tolérancer**. **Moteur essence**. Bref, une chronique remue-méninges, alimentée par ceux qui aiment leur langue, qui osent s'amuser avec elle et qui ne s'en font pas un carcan. Cette chronique dans le vent n'a pas encore pris son envol : elle attend encore son pilote, dont le rôle sera de colliger les contributeurs éclair que nous lui fournirons, au hasard des coups de foudre de nos lectures et de nos conversations.

De lecteurs passifs, imbibés des règles surannées qui caractérisent si bien notre chère langue française, devenons des langagistes créateurs. Le ridicule ne tue plus. ☺

1. Cité par Claude Duneton et Jean-Pierre Pagliano, dans *Anti-manuel de français*, Paris, Seuil, 1978, p. 250.

2. René Georquin, 1955, cité par C. Duneton, *op. cit.*, p. 237.

3. Roger Gantis, 1971, cité par C. Duneton, *op. cit.*, p. 9.

4. Claude Duneton, *La puce à l'oreille. Anthologie des expressions populaires avec leur origine*, Paris, Stock, 1978. Précisons que Duneton est d'origine occitane, c'est-à-dire qu'il appartient à l'une des minorités linguistiques birmées par la francocratie.

5. Ibid.

Ne restez pas hors-circuit!

Veuillez m'abonner à « CIRCUIT », magazine d'information sur la langue et la communication (un an, quatre numéros : 20\$; extérieur du Canada : 30\$) (Écrire en majuscules.)

NOM _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____

SIGNATURE _____

DATE _____

Envoyer à:

Circuit
Société des traducteurs du Québec
1010, rue Sainte-Catherine ouest
Bureau 640
Montréal (Québec)
H3B 1G7

Chèque ou mandat à l'ordre de « Circuit STQ »

Joseph Hanse, ou comment être un libéral de gauche

« Madame la ministre », dit-il à Louise Harel, profitant d'un plaisir encore interdit en France...

par Marie Archambault

Le syndrome de la page blanche. Vous connaissez ? C'est un mal qui atteint un terminologue devant écrire un article sur un grammairien pour un public principalement composé de traducteurs. En effet, le 21 novembre dernier, Joseph Hanse était l'invité de la Société des traducteurs du Québec. Il a donné une causerie intitulée « À la gloire et au service des traducteurs ».

À la gloire des traducteurs, parce qu'ils rendent de grands services à la communication et à la culture; au service des traducteurs, en raison des écueils que ceux-ci rencontrent dans l'exercice de leur travail. C'est dans ce sens qu'il présente son *Nouveau Dictionnaire des difficultés du français moderne* : un ouvrage de « bon secours » ayant pour objectif principal de fournir à son utilisateur des réponses nettes, rapides et précises.

La clarté de français, un mythe ?

Joseph Hanse dit éprouver une grande admiration pour celui qui connaît bien le français, surtout s'il est étranger. Le français n'est pas pour lui la langue claire par excellence : il la trouve plutôt pleine de pièges ; on n'a qu'à penser aux contre-pétries ! C'est pourquoi, affirme-t-il, on devrait faire appel plus souvent aux traducteurs. Lui-même aime trop sa langue pour la charcuter et tous ne sont pas bien protégés contre les faux amis.

Toutefois, Joseph Hanse ne se qualifie pas de puriste. Son optique est de « libérer » la grammaire, la syntaxe des carcans qui ont fini par paralyser la langue française. Il nous donne en exemple l'emploi de « soi-disant », traité aux pages 873 et 874 de son dictionnaire. « Soi-disant » signifie : qui se dit. Au départ, cette expression ne pouvait se dire que des êtres doués de la parole et ne pouvait s'appliquer qu'à une qualité qu'ils s'attribuent eux-mêmes. Si l'on s'en tient



PHILIPPE CARLY

à ce sens premier, on ne peut appliquer « soi-disant » à des choses ou à des défauts. Cette tendance s'affirme pourtant depuis plus de 200 ans dans l'usage courant et dans la littérature ; au sens de prétendu ou, devant un adjectif, de prétendument, « soi-disant » s'applique de plus en plus à des choses et même à des défauts comme à des qualités. C'est pourquoi Hanse se refuse à parler de « faute » à propos de ces emplois. Il reconnaît toutefois que cet usage a encore des adversaires irréductibles et non négligeables. À un membre de l'auditoire qui lui demande que penser d'une phrase comme « c'est un élève intelligent, mais

qui ne travaille pas » (asymétrie des compléments du verbe : adjectif + relative), Joseph Hanse répond que la langue classique hésitait moins que la nôtre à coordonner avec et, ou, ni, mais. Il est donc assez libéral et fait d'ailleurs remarquer que « libéral » veut dire à droite en politique et à gauche en grammaire. Sur un ton plus sérieux, il précise qu'il accorde tous les droits aux écrivains avec les risques et périls que cela comporte car ce sont eux qui font la langue.

Féminisation plus difficile en France

Par ailleurs, on ne pouvait rater la trop belle occasion de demander à Joseph Hanse son opinion sur la féminisation des titres. Sa position est obère : les femmes ne revendiquent pas assez la féminisation des titres officiels comme avocate. Si ce n'est pas réglé, c'est que les femmes ont décidé de garder ces titres au masculin, de peur de perdre leur crédibilité. Par contre, il accepte difficilement « auteurs, écrivains, professeurs ». Joseph Hanse affirme qu'en France, en Europe, cela ne passerait pas à cause des habitudes, de la paresse. C'est la société qui pose les limites à ce genre de problème. Toutefois, à l'inauguration du salon, il a pris grand plaisir à appeler Louise Harel : « Madame la ministre ». Depuis, elle est redevenue simple députée : on serait curieux de savoir comment il l'appellerait maintenant...

À la question « Êtes-vous inquiet pour l'avenir du français ? », Joseph Hanse répond non. Déjà, il y a 40 ans, certains se souciaient fort peu de l'orthographe. Selon lui, la formation des maîtres laisse à désirer, il y a un manque d'efforts, c'est presque devenu un problème politique. Il faut continuer à enseigner la langue d'une façon ferme, tout en tenant compte de l'évolution.

Comme Littré, Robert et Grevisse, Hanse est un de ces « grands » de la langue française dont le nom se passe de prénom et s'assimile à un monument. ☺

Une belle reprise

Malgré quelques imperfections, une deuxième édition à ranger parmi les indispensables



RONDEAU, Guy. *Introduction à la terminologie*, 2^e éd., Montréal, 1983, Gaëtan Morin éditeur, 236 p.

Il ne s'agit pas d'une refonte de l'édition originale. Cette seconde version est avant tout une mise à jour sur le plan documentaire des références concernant les travaux parus depuis la première édition. L'auteur souligne d'ailleurs que les écrits concernant la terminologie paraissent à un rythme tel que de pareilles mises à jour deviennent nécessaires tous les deux ans.

Outre l'ajout de références nouvelles pour étayer certaines parties de l'ouvrage, la nouvelle édition de l'*Introduction à la terminologie* comporte assez peu de modifications dans son ensemble.

Toutefois, des améliorations notables ont été apportées à la présentation de cette deuxième édition et le texte est beaucoup plus lisible que dans son ancienne forme (graphisme plus soigné, texte mieux aéré, utilisation de caractères gras, etc.). Ces aménagements du texte le rendent plus attrayant et en facilitent de beaucoup la consultation.

L'*Introduction à la terminologie* a gardé toutes ses qualités originales, qui en ont fait un excellent ouvrage d'initiation à la terminologie, un manuel de formation extrêmement bien documenté et rédigé dans une forme très pédagogique avec

les nombreuses démonstrations qu'il présente et le langage clair propre aux bons manuels.

Un esprit cartésien pourrait reprocher à l'auteur d'avoir omis de consacrer quelques lignes de son ouvrage à une conclusion qui aurait pu être à la fois un bilan de santé du développement de la terminologie comme science du langage, et une prospective sur ses « chances d'avenir » et sur les courants nouveaux qui se dessinent ces dernières années.

Je n'hésite cependant pas à classer l'*Introduction à la terminologie* de Guy Rondeau parmi les « indispensables » que se doivent d'avoir lus tous ceux qui s'intéressent à la terminologie.

Pierre Auger
Office de la langue française

Nouveautés

OLF - BTQ - CLF

Comité interentreprises de l'industrie pétrolière. *Lexique des lave-autos*, français-anglais, Québec, 1984, 44 p. [1,50 \$]

Plus de 200 entrées françaises suivies de leurs équivalents anglais et de leur domaine. Index, bibliographie et illustrations. (Éditeur officiel du Québec)

BOVIN, Gilles. *Lexique de la restauration chinoise*, Québec, 1984, 50 p. [2,50 \$]

Édition définitive qui succède à la version provisoire de 1980. Environ 750 expressions anglaises et leurs équivalents français. Notes explicatives, index et bibliographie. (Éditeur officiel du Québec)

Conseil de la boulangerie du Québec. *Lexique de l'industrie de la boulangerie*, anglais-français, Québec, 1984, 126 p. [3,95 \$]

Recueil de près de 2 300 termes relatifs à l'équipement, aux ingrédients et aux produits de boulangerie. Avec notes explicatives, index et bibliographie. (Éditeur officiel du Québec)

Comité de terminologie des rentes et de l'actuariat. *Vocabulaire général des rentes de retraite*, Québec, 1984, 47 p. [1,50 \$]

Remplace le cahier n° 29 de l'OLF, *Terminologie des rentes de retraite*, paru en 1980. Environ 180 termes français y sont définis, suivis de lexiques A-F et F-A, de tableaux récapitulatifs et d'une bibliographie. (Éditeur officiel du Québec)

Lexique de la bourse et des valeurs mobilières, Québec, 1984, 88 p. [2,95 \$]

Près de 1 700 expressions anglaises avec leurs équivalents français. Édition revue, corrigée et augmentée du *Lexique de la bourse et du commerce des valeurs mobilières* publié en 1973. Avec index et bibliographie. (Éditeur officiel du Québec)

ULRICH, Myriam, RIVKINE, Hélène. *Néologie en marche n° 36*, Québec, 1984, 70 p. [3,95 \$]

Sixième cahier préparé par le module de néologie parisien, portant sur des secteurs de technologie de pointe. Sujets : électronique et biotechnologies. Près de 100 entrées françaises avec domaine, définition et contexte. (Éditeur officiel du Québec)



COLLOQUES ET CONGRÈS

La mission du traducteur aujourd'hui et demain. Polska Agencja Interpress, Varsovie, 534 p. Actes du IX^e congrès mondial de la Fédération internationale des Traducteurs, tenu à Varsovie en 1981, auquel ont participé quelque 276 personnes.

ÉTUDES

BOUCHER, Francine, AVARS, Jacqueline, **Réussir ses études**, Ottawa, Éd. de Mortagne, 1984, 360 p. [16,95 \$]

S'adresse avant tout à l'étudiant qui désire s'améliorer et développer ses aptitudes personnelles et intellectuelles. (Éd. de Mortagne, 175, boul. de Mortagne, Boucherville (Québec) J4B 6G4)

RÉDACTION

SIMARD, Jean-Paul, **Guide du savoir-écrire**, Montréal, Éd. de l'Homme, 1984, 520 p. [24,95 \$]

Pour tous ceux qui doivent s'exprimer et communiquer par écrit. Nombreux exemples, exercices et corrigés sur différents types de communications écrites et notions de base sur le style, la ponctuation, etc. (Éd. de l'Homme, 955, rue Amherst, Montréal H2L 3K4)



AÉRONAUTIQUE

Services linguistiques, Air Canada, **Vocabulaire des services avions**, Montréal, 1984, 99 p.

Recensement des termes les plus couramment utilisés par le personnel de piste. Plus de 500 entrées anglaises suivies de leurs équivalents français et, le cas échéant, de définitions et de synonymes. (On peut l'obtenir gratuitement en écrivant aux Services linguistiques, Place Air Canada, 22^e étage, Montréal H2Z 1X5)



INFORMATIQUE

DE LUCA, Johanne, **Dictionnaire de la micro-informatique**, Montréal, Belin-Modulo, 1984, 300 p. [38 \$]

Traduction et adaptation du **Microcomputer Dictionary** de Charles J. Sippl. Environ 3 500 termes français portant sur la micro-informatique et ses domaines connexes. Avec définitions et lexique A-F. (Modulo Éditeur, 825, av. Querbes, Outremont (Québec) H2V 3X1)

SCIENCES

GUNN, S.W.A., MURCIA, C., PARAKAT L. F., **Dictionnaire des secours d'urgence en cas de catastrophe**, Paris, CILF, 1984, 225 p. [85 FF]

Environ 800 termes relatifs aux catastrophes naturelles, technologiques ou militaires. Avec définitions françaises, index A-F, sigles et abréviations, unités de mesure et bibliographie. (CILF, 103, rue de Lille, 75007 Paris)

MONGEAU, Serge, HOY, Marie-Claude, **Dictionnaire des médicaments de A à Z**, Montréal, Québec-Amérique, 1984, 528 p. [14,95 \$]

Véritable mine de renseignements sur plus de 1 000 médicaments : noms chimiques et commerciaux, posologie habituelle, usage, contre-indications, effets secondaires, etc. (Québec-Amérique, 450, rue Sherbrooke est, bureau 390, Montréal H2L 1J8)

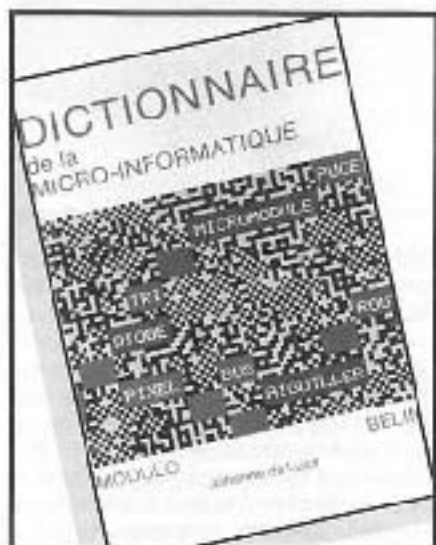
OUVRAGES GÉNÉRAUX

LAFLEUR, Bruno, **Dictionnaire des locutions idiomatiques françaises**, 2^e éd., Ottawa, Éd. du Renouveau Pédagogique, 1984, 720 p. [26,50 \$]

Édition revue et corrigée regroupant plus de 2 300 locutions accompagnées d'une définition, d'un exemple et d'une citation littéraire. (Éd. du Renouveau Pédagogique, 8925, boul. Saint-Laurent, Montréal H2N 1M5)

Petit Larousse Illustré 1985, Paris, Librairie Larousse, 1 810 p. [37,50 \$]

Version 1985 de ce dictionnaire bien connu qui, enrichi de 178 ajouts (125 dans la partie langue et 53 dans la partie histoire), compte maintenant près de 76 000 entrées. (Les Éd. françaises, 1411, rue Ampère, C.P. 295, Boucherville (Québec) J4B 5W2)



TRADUCTION

DELISLE, Jean, **À coeur du trilogue canadien / Bridging the Language Solitudes**, Ottawa, Secrétariat d'État, 1984, 152 p.

Reconstitution inédite et bien documentée des 50 ans d'histoire (1934-1984) du Bureau des traductions du gouvernement canadien. Nombreuses illustrations, tableaux, organigrammes.

LARBAUD, Valery, **An Homage to Jerome, Patron Saint of Translators**, Marlboro, The Marlboro Press, 1984, 44 p. [5 6.95]

Translation by Jean-Paul de Chezet of an essay published in *Sous l'invocation de saint Jérôme*, celebrating the exemplary figure and achievement of Saint Jerome, who translated the Bible from Greek into Latin. ☺

La célébration du cinquantième du Bureau des traductions aura été notamment marquée par la publication d'un numéro spécial de 2001, ressuscité pour l'occasion. (Cet « organe du personnel du Bureau des traductions » a malheureusement cessé de paraître il y a déjà quelque temps.) Fidèle à la tradition, ce numéro est décontracté et éclectique : les poèmes, notes humoristiques et « maux croisés » font bon voisinage avec des articles et des entrevues relatant le passé et le présent du Bureau. Parmi les nombreux sujets abordés, mentionnons : la formation et le perfectionnement, le dépannage linguistique, les « portefeuillistes », les sections de Montréal, de Moncton et du Manitoba, anecdotes relatives à d'anciens traducteurs, bilan et perspectives. En page centrale, la liste des membres du personnel en 1934 et en 1984. Suivons le conseil du comité de rédaction : c'est un numéro à conserver.



The TRANsletter est le bulletin de la Société des traducteurs et interprètes de Colombie-Britannique. Le récent numéro (2, 9) fournit diverses informations : résultats des examens du CTIC, cinquantième du Bureau des traductions, prix de la traduction du Conseil des arts, congrès mondial d'espéranto tenu à Vancouver en juillet 1984, ainsi que des renseignements d'ordre professionnel.

L'orbite, bulletin du personnel de la Sun Life du Canada, publié sous la rubrique



« Echange de mots » des articles rédigés par les Services linguistiques. Les numéros parus en 1984 présentent en français le système informatique de l'entreprise (ordinateur central, terminaux, réseau téléinformatique, logiciel de base), bon exemple de vulgarisation non-tonnelle et terminologique. Dans le numéro 4, on peut lire une synthèse des procédés de création lexicale en français contemporain : « Néologismes et mots nouveaux ».

La revue **Text**, consacrée à l'analyse des discours, publie un numéro spécial (4, 1/3) sur le thème : « Studies of legal discourse ». (Mouton Publishers, Amsterdam).

Au sommaire de **Terminogramme** (24 et 25) : « Journée d'étude sur la nouvelle procédure de normalisation à l'Office de la langue française », « Découpage terminologique et sélection des contextes », « La terminologie du Rwanda », des comptes rendus de colloques (toponymie française de l'Amérique du Nord, traduction et qualité de langue) et les rubriques bibliographiques habituelles.

Dans **Terminologie comptable** (2, 5), deux brèves études : « Du mini au micro » (-ordinateur) et « Permanence, continuité et solution de continuité ». Le numéro 6 propose une très utile mise à jour des normes régissant l'écriture des grandeurs monétaires (signe décimal,

symbole du dollar, expression des grands nombres, préfixes multiplicateurs, code de présentation des noms de pays). Petite synthèse qui vaut son pesant d'or (en \$CA ou CAN !).

Info-terminologie (VII, 7 et 8) présente quelques néologismes et mots piégés, ainsi que de brèves notes terminologiques sur l'isolation thermique et acoustique, l'hygiène industrielle, l'éclairage et les assurances.

Technostyle (3, 2) publie des communications présentées au premier congrès de l'Association canadienne des professeurs de rédaction technique et scientifique — « Un programme de rédaction bilingue : entreprise utopique ou réalisable ? ». « The problem-solving approach to technical writing », « Evaluating oral presentations in a classroom situation », « Graphic perception of technical communication ».

Dans **C'est-à-dire...** (XV, 4), un Vocabulaire anglais-français du maniement sécuritaire des échelles : quelque 90 termes définis, index français-anglais.

Termiglobe (VI, 3) recense des « Éléments de bibliographie pour une plus grande autonomie en rédaction française ». C'est une liste commentée des « classiques » qui permettent d'écrire correctement (difficultés de la langue, correspondance, typographie). Dans le numéro 4 : « Attitude and Orbit Control of Geostationary Satellites », « English



très déficient et celui de leurs aînés professionnels, peu recommandable... Un espoir : l'ouverture d'une Maison des traducteurs à Arles, où seront organisés les stages de formation et des ateliers de traduction. (Un article du *Monde*, que nous communiquent un confrère, précise que cette Maison sera établie « dans l'ancien hôpital psychiatrique, celui-là même où fut enjermé Vincent Van Gogh ». Sans commentaire !) Outre quelques brefs articles sur des questions de langage et la vie des associations, le numéro contient de bons comptes rendus d'ouvrages et de revues.

Les traducteurs littéraires américains sont à l'honneur dans *Time* (19 novembre 1984), qui coiffe un article de sept colonnes d'une citation élogieuse de Pouchkine : « Couriers of the Human Spirit ». Quelques traducteurs donnent leur opinion sur « la splendeur et la misère » de leur profession, exposant leur méthode et leur conception de la traduction — et critiquant au passage celles des autres. Dans l'ensemble, un bon article exempt des clichés habituels.

On lira avec intérêt — et un certain

sourire — le numéro (20, 2) que la revue *Études françaises* consacre aux modes intellectuelles françaises sous le titre « Parisianismes ». Et si le lecteur reste sur sa faim, une bibliographie l'oriente vers des ouvrages qui annoncent leurs couleurs : contre la nouvelle critique, la nouvelle philosophie, les intellocrates, les charlatans de la nouvelle pédagogie, et tutti quanti.

Aux amateurs de polars, *Le français dans le monde* (187) offre un « Spécial roman policier »... En prime, des « énigmes grammaticales ».

« Les Inquisiteurs du bon français » font parler d'eux dans *L'Express* (23 novembre 1984). Qui sont-ils ? Les membres de l'Agulf (Association générale des usagers de la langue française). Que font-ils ? Ils pourchassent les contrevenants à la loi de 1975 sur l'emploi du français et les traînent devant les tribunaux pour délit de français. Tableau de chasse : trente poursuites en trois ans. Exeunt filter cigarettes, fast drink et show-room...

On peut se distraire en lisant dans *The ATA Chronicle* (XIII, 8) quelques spéci-

mens de « Québec English » et une page de la petite histoire de la traduction. On y apprend que les traducteurs médiévaux de l'École de Tolède remédiaient au manque de dictionnaires en absorbant des tisanes et des pilules à base de plantes « philoglossiques ». Ils prenaient aussi des bains de siège médicamenteux pour guérir les callosités qui se formaient sur la partie charnue de leur anatomie à la suite de longs séjours sur des bancs de bois. Autres temps, autres « aides à la traduction » ! ☺

Solution de la page 13

1	C	V	B	E	R	N	E	T	I	C	I	P	N	13
2	R	A	V	E	C	E	R	A	B	C	E	F	O	12
3	Y	O	D	F	L	E	G	M	E	D				11
4	P	U	I	N	E	S	A	C	R	U	S			10
5	T	R	A	I	R	E	L	H	U	G				9
6	O	T	O	M	V	N	F	A	L					8
7	R	E	V	E	S	P	E	Z	E					7
8	R	A	I	D	X	E	N	O	P	H	O	N		6
9	A	L	B	U	M	S	O	L	E	N				5
10	M	O	E	R	E	S	B	E	R	A				4
11	M	I	E	N	O	U	E	S	U	R	E			3
12	E	I	R	T	I	R	S	R	N	I	D			2
13	S	I	R	E	N	E	S	A	R	E	T	E		1

cahiers de
traducTologie

JEAN DELISLE

L'ANALYSE DU DISCOURS
COMME MÉTHODE DE
TRADUCTION

LA TRADUCTION :
l'universitaire et le praticien

Nouveau tirage
un volume de 284 p.

Congrès
Université du Québec à Montréal
28-31 mai 1980

ISBN 2-7603-4652-8 15\$

Publié sous la direction
d'ARLETTE THOMAS
et de JACQUES FLAMAND

Éditions
de l'Université d'Ottawa

Un volume de 428 p.
ISBN 2-7603-4655-2

20\$

603 Cumberland, Ottawa, Ontario K1N 6N5
(613) 231-2270

Les terminaux Grapho-Braille : vous connaissez ?

Récemment encore, l'ordinateur était inaccessible aux handicapés visuels. Les choses sont en train de changer.



par Suzanne Méthot*

Les handicapés visuels se sont souvent vu refuser ces emplois comportant le recours à l'ordinateur parce qu'ils ne pouvaient ni voir l'écran d'affichage ni lire les imprimés produits. Cet obstacle est désormais levé grâce au terminal Grapho-Braille.

Mis au point par les Services Converti-Braille Cliphot-Galarneau de Hull grâce à une subvention du Secrétariat d'État, ce terminal permet aux handicapés visuels d'accéder à des bases de données informatisées et d'obtenir des sorties d'ordinateur imprimées en braille.

Il est compatible avec tous les systèmes informatiques utilisant le code ASCII et son interface est conforme à la norme RS 232C. Sa flexibilité ouvre aux aveugles un nouvel univers. Il peut être utilisé non seulement comme porte d'accès aux bases de données, mais comme unité autonome de traitement du braille ; comme unité d'entrée-sortie de systèmes de traitement de données ; et

comme unité de traitement de messages locaux en direct ou en différé. L'appareil a en outre la capacité de dessiner une grande variété de formes et de figures géométriques et pourrait éventuellement se brancher sur le système Télidon.

On estime que 10 % des personnes affligées d'un handicap visuel sérieux lisent actuellement le braille, et on s'attend à ce que ce pourcentage augmente de façon marquée. Au Canada, le nombre de personnes connaissant le braille s'élève à environ 20 000.

Les premières études de marché révèlent chez les responsables du secteur de l'éducation un vif intérêt pour le terminal. L'élève visuellement handicapé pourra apprendre avec ses camarades voyants le fonctionnement de l'ordinateur et profiter lui aussi des nouvelles techniques d'apprentissage au moyen de l'informatique.

Les applications de cet appareil au travail de bureau dans le contexte de l'évolution actuelle de la bureautique lui ouvrent un marché très prometteur. En

donnant à l'employé visuellement handicapé le moyen d'accéder à la base de données informatisées de son entreprise et de l'alimenter, de communiquer par écrit avec ses collègues, de faire du traitement de textes, le terminal Grapho-Braille lui permet d'accroître sa productivité, ce qui améliorera considérablement ses chances d'obtenir ou de conserver un emploi intéressant.

Un troisième secteur du marché ouvert à cet appareil est celui des handicapés visuels, de plus en plus nombreux, qui exercent à leur compte un emploi ou une profession (avocats, chercheurs, etc.) et qui tireraient profit d'un accès direct aux bases de données spécialisées.

Le Secrétariat d'État a installé trois de ces Grapho-Braille dans des centres de documentation du Bureau des traductions, à Hull, Montréal et Toronto. Grâce à cette invention, les handicapés visuels ont accès à TERMIUM, la Banque de terminologie du gouvernement canadien, ainsi qu'à plus de 400 bases de données documentaires.

Trois autres terminaux ont été installés dans différents ministères : Commission de la Fonction publique, Statistique Canada, Santé et Bien-être social. Un septième se trouve au Conseil national de recherche où, comme à la Commission de la Fonction publique, il est relié à un verso braille, appareil portatif permettant au handicapé de taper ses textes directement en braille. Ces quatre appareils sont utilisés par des personnes œuvrant dans diverses disciplines.

Le Grapho-Braille est appelé à devenir un outil indispensable pour les handicapés visuels. Il pourrait même les inciter en plus grand nombre à apprendre le braille : celui-ci est pour le moment leur seul moyen d'accéder aux bases de données électroniques. ☺

* Direction de la terminologie, Bureau des traductions, Secrétariat d'État

Le compte-mots

Vous avez 20 000 pages à traduire par année ? Il vous faut compter 5 000 000 de mots. Peut-être cette machine vous intéressera-t-elle.

par Suzanne Raymond*

Quand, en 1954, le Bureau des traductions a décidé de comptabiliser la demande de traduction et la production des services internes et externes, il a choisi le « mot » comme unité fondamentale de mesure. Les statistiques établies permettent d'exprimer en nombre de mots la production de chaque traducteur, copiste, service, division, etc. La direction du Bureau fonde toutes ses prévisions en matière de ressources humaines et matérielles sur le nombre de mots traduits et à traduire.

En 1983-1984, le Bureau a traduit ou fait traduire 286 millions de mots. Si l'on se fonde sur les données établies (nombre de mots comptés par heure, salaire moyen d'un commis CR-3) et si l'on suppose que toute la production du Bureau est comptée à la main, on peut en déduire que cette fonction « coûte » 6 000 jours par an, soit une dépense annuelle de 600 000 \$.

L'ampleur de ces chiffres explique pourquoi le Bureau a décidé en 1977 d'« automatiser » cette fonction monotone, mais néanmoins cruciale. La tâche de mettre au point la machine à compter les mots a été confiée à la société Hitech d'Ottawa. Les premiers appareils ont été livrés au Bureau en mars 1978. Les perfectionnements se sont poursuivis et le Bureau dispose aujourd'hui de 16 compte-mots, dont trois de deuxième génération et 13 de troisième génération. Ces derniers sont dotés d'un alimenteur automatique d'une capacité de 50 feuilles et d'une imprimante silencieuse. Ces machines peuvent compter, dans des conditions idéales, 60 000 mots à l'heure, soit près de huit fois plus qu'un être humain. À l'heure actuelle la marge d'erreur est d'environ 2 %.

Le compte-mots fonctionne un peu comme une machine à photocopier. La page à compter est insérée dans la machine, un lecteur optique « lit » les espaces entre les mots et un circuit logique convertit cette information en chiffres qu'il transmet à une imprimante, un peu à la façon d'une calculatrice à ruban. Étant donné que le lecteur balaye la page dans le sens horizontal, il est essentiel que les lignes du texte dévient le moins possible de l'horizontale. Ainsi, s'il s'agit d'un texte photocopé dont l'alignement s'écarte de l'horizontale, le lecteur ne



parvient pas à capter toute l'information voulue, d'où un taux d'erreur élevé.

Évidemment, la machine n'est pas capable de lire les schémas, les tableaux complexes, les caractères noirs sur du papier de couleur jaune ou bleu, ni les pages

dont la dimension excède 21,6 cm de largeur.

Selon une étude récente, les compte-mots en service au Bureau au cours des exercices 1982-1983 et 1983-1984 ont compté en moyenne 5,6 millions de mots à un taux de succès moyen de 75 %, d'où une économie opérationnelle d'un tiers d'une année-personne par appareil. Toujours selon cette étude, le seul de rentabilité d'un appareil se situe à 5,4 millions de mots par année.

Depuis 1978 et malgré les balbutiements du début, le compte-mots s'est révélé un appareil utile, fiable et rentable, qui permet d'affecter de précieuses ressources humaines à des tâches plus enrichissantes. C'est pourquoi le Bureau continuera d'acquiescer ce genre d'appareil au coût unitaire d'environ 24 500 \$.



* Direction de la Technologie, Bureau des traductions, Secrétariat d'État.

La qualité formelle : le refuge du non-communicateur ?

Traducteur technique, Claude Bédard invite ses collègues à s'affranchir de la tyrannie formaliste

Le traducteur, on se plaît à le répéter, est un *technicien de la langue*. Son plus haut idéal, selon l'idéologie officielle de la profession, est la qualité formelle (orthographe, syntaxe, vocabulaire). Mais dans quelle mesure cet idéal ne donne-t-il pas au traducteur l'alibi nécessaire pour négliger (voir oublier) l'aspect communication de son travail ?

La correction terminologique

La tyrannie du « terme correct », qui s'impose au traducteur dès son premier cours de version technique, s'appuie sur un postulat à mon sens bien fragile : une terminologie correcte est le gage d'une communication efficace.

Non qu'une terminologie correcte soit en elle-même un mauvais outil de communication (quoiqu'il y aurait beaucoup à dire sur les méfaits d'un interventionnisme terminologique efréné et parfois mal éclairé) ; mais en situation de communication, une terminologie correcte n'est pas a priori plus efficace qu'une terminologie incorrecte... Pourquoi ? Parce que la communication est « malheureusement » un processus bilatéral, et qu'une terminologie qui n'est connue que d'un seul des deux partenaires ne peut prétendre être un facteur d'efficacité dans ce processus.

Pitié pour le lecteur

Au Québec, le vocabulaire technique était si lamentablement anglicisé il y a 20 ans qu'il a fallu faire du traducteur l'apôtre de la terminologie correcte. Comme mes collègues, j'ai moi-même été appelé à jouer ce rôle, et je l'ai fait bien consciencieusement. Mais à force d'être amené à diverses occasions en contact avec les utilisateurs véritables d'une documentation technique à traduire, j'ai entendu un jour une petite voix me souffler : « Pitié pour le lecteur ! ».

Et c'est en constatant qu'« il existe une vie après la traduction » que j'en suis venu à cette conclusion, à vrai dire étonnante par sa naïveté : le traducteur n'a pas le droit d'être simplement le porte-flambeau de la terminologie correcte, il doit être aussi un agent de... communication ! Cette évidence a de quoi faire sourire ; mais « être correct » et « être compris » sont deux impératifs qu'il est parfois aussi facile de concilier que l'eau et le feu. Un compromis s'impose souvent, avec ce que cela peut supposer d'infidélité à la « correction » — et de souffrances morales pour le traducteur consciencieux.

« La crampe du traducteur »

Le sujet de la correction terminologique m'amène inévitablement à parler de la *qualité de la langue*, thème d'un récent colloque (Hull, hiver 1983). Le compte rendu de ce colloque dans l'*Actualité terminologique* frappe par l'unanimité des opinions en faveur de cette « qualité »,... sans que personne ne fasse remarquer que cet idéal en soi parfaitement louable n'apporte pas que des bienfaits. Pourtant, la « qualité de la langue » telle que comprise par nos enseignants me semble bien être le virus de ce que j'appelle familièrement « la crampe », maladie qui inhibe chez les finissants en traduction (et beaucoup ne s'en remettent jamais) la faculté d'écrire naturellement et intelligemment. Et encore n'est-ce là que le symptôme principal ; j'en distingue encore quatre autres :

• La langue des techniques est différente de la langue générale ; or, bien des traducteurs n'osent pas faire usage de ces particularités, sous prétexte justement qu'elles s'écartent des canons de la langue générale, « seule légitime ». Résultat : ils s'expriment dans un français technique « de traducteur », qu'on reconnaît à son manque de vie, d'idiomaticité... et de fautes de français.

• Sur les bancs de l'école, tout apprenti traducteur apprend l'existence des niveaux de langue, des variantes natio-

nales. On va même parfois jusqu'à lui dire (sans surtout donner de détails) que le registre du texte traduit doit être adapté à la situation et au public visé... La belle affaire ! Car, dans les faits, il apparaît que la « qualité de la langue » n'admet pas facilement qu'on tienne compte de l'ignorance du lecteur, tant sur le plan technique (situation de vulgarisation) que langagier (public peu instruit).

• Une retombée encore plus insidieuse est celle de l'*obsession de la forme*... au détriment du sens s'il le faut ! L'attention du traducteur est à ce point drainée par la correction formelle que le pauvre en est amené à négliger la compréhension même du texte à traduire, et à se réfugier au besoin derrière une barricade de mots. Surtout qu'en général ce « lettré » est plus à l'aise dans les subtilités de sa langue maternelle que dans les détails des réalités industrielles. Or, il faut malheureusement admettre que s'il doit y avoir imperfection dans un texte technique, c'est du côté de la forme qu'il convient de lâcher du lest. Le lecteur-type d'un texte technique, ne l'oublions pas, est un technicien chargé d'exécuter, partir d'un message clair, des opérations bien concrètes ; il s'intéresse infiniment plus au fond qu'au vernis formel.

• Enfin, la hantise de produire une phrase correcte quant à la forme (et même quant au fond) fait souvent négliger l'aspect *facilité de lecture* : la phrase, par ailleurs inattaquable (pour ne pas dire « bétonnée »), exige-t-elle trois lectures pour livrer son message au lecteur ? C'est là un problème assez répandu chez les traducteurs de profession.

Forts-en-langue, faibles-en-communication

Les remarques précédentes se vérifient tout particulièrement en traduction technique. Mais quel que soit le domaine de traduction, je crois que nous avons eu le tort de cantonner artificiellement notre idéal professionnel à la forme — au détriment de la communication elle-même, qui est après tout la raison d'être fondamentale du traducteur.

Depuis 20 ans, notre profession œuvre de façon extrêmement louable pour la survie et l'excellence du français au Québec. Mais il me semble qu'il est temps maintenant d'inclure dans notre credo un point jusqu'ici négligé : traduire pour *destinataire*. C'est selon moi la dernière chose qui manque encore au professionnalisme dont nous nous réclamons. ☺

SUPERTEXTE enr.

SERVICE COMPLET DE TRAITEMENT DE TEXTES

DENYS DE LUCA

Conseiller

BUR.: (514) 668-8241 — RÉS.: (514) 622-0200
314 RAYMOND CASGRAIN, LAVAL, QUÉ. H7N 5N3

IBM

IBM Canada Ltée



BUREAU DE TRADUCTION T. GABER LTÉE

Arabe, français, anglais. Tous domaines. Aide à la
rédaction. Traitement de textes.

860, bd Décarie, b. 301, Saint-Laurent (QC) H4L 3M1

(514) 744-2087



(514) 465-9373

558, Notre-Dame
Saint-Lambert, Québec
J4P 2K7

yves gosselin

744-0200

WILFRID BOUDREAU

Interpretex

TRANSLATION SERVICE DE TRADUCTION

500 DÉCARIE, SUITE B

MONTRÉAL, H4N 3M2



Josée Guellet Simard

(514) 363-8448

traduction spécialisée
en administration

458, rue de Guyenne
Laval-des-Rapides, Qué.
H7N 4A3

Montréal Trust

Services offerts:

Comptes d'épargne et de chèques
Fonds de placement Prêts hypothécaires
Planification testamentaire et successorale



Montréal Trust

Chaque chose, avec certitude et avec bon sens.

(514) 523-4895

Pierre Marchand

Traducteur-redacteur

1754, rue Wolfe
Montréal (Québec)
H2L 3J8

LA LANGAGERIE GRANDIT!



La langagerie
INC.

1200, avenue du Collège McGill, bureau 510
Montréal (Québec) H3B 4G7
Télécopieur : 875-8467 Télécopieur : 055-61230

(514) 875-8820